

# Challenge Départemental des Ecoles de Cyclisme « Souvenir Max Louvel »

## Règlement Général 2019

### 1) Date et lieu

Le challenge des écoles de cyclisme se déroule sur 11 épreuves :

mécanique	samedi 9 mars 2019	St Etienne du Rouvray	VC Rouen 76
jeux	samedi 6 avril 2019	Lillebonne	VC Lillebonne
cyclo-cross	samedi 4 mai 2019	Grand Quevilly	Sainte Lucie Cyclisme
piste	samedi 18 mai 2019	Grand Couronne	GO Couronne
route	jeudi 30 mai 2019	Sainte Austreberthe	USSAPB
sprint	dimanche 23 juin 2019	Gonfreville l'Orcher	ESM Gonfreville l'Orcher
piste	samedi 7 septembre 2019	Le Neubourg	USSAPB
route	dimanche 8 septembre 2019	Royville	VC Rouen 76
cyclo-cross	samedi 14 septembre 2019	Colleville	VC Fécamp
contre la montre	dimanche 22 septembre 2019	Catenay	VC Catenay
cyclo-cross	dimanche 6 octobre 2019	Yerville	VC Rouen 76

### 2) Engagements

Les engagements se feront par le web. La liste des engagements (triée par catégorie) sera envoyée comme les autres épreuves au club organisateur 2 jours avant l'épreuve par le comité régional.

Une feuille d'émargement sera établie par club et devra être signée par les compétiteurs, avec vérification des licences par les arbitres.

### 3) Commissaires

Le responsable des arbitres du comité départemental et le responsable des écoles de cyclisme demandent que, sur toutes les épreuves école de cyclisme, **chaque club désigne impérativement** une personne pour officier en tant que commissaire.

Cette demande est formulée afin que chacun puisse se rendre compte de la difficulté de juger les jeunes.

Merci à vous tous de respecter cette demande.

### 4) Règlement

Les coureurs doublés ne seront pas arrêtés, sauf au moment de l'arrivée.

Une seule épreuve par catégorie avec un maximum de 30 partants au départ (sinon deux séries pairs et impairs avec répartition suivant participation des coureurs d'un même club).

Les benjamins et les minimes seront autorisés à prendre un bidon au départ dans le porte bidon.

Pour le placement sur la ligne de départ nous prendrons le 1<sup>er</sup> coureur de chaque club d'après le classement général individuel à l'issue de l'épreuve précédente et pour la première manche un coureur de chaque club désigné par son éducateur (fille et garçon).

A l'issue de chaque épreuve, un contrôle des développements sera effectué aux 5 premiers de chaque catégorie plus la 1<sup>ère</sup> féminine.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les minimes 2 garçon ne peuvent plus participer aux épreuves EdC.

## **5) Classement**

Pour le classement individuel :

- Pour les préclicenciés, il sera ajouté 5 points par rapport au nombre de présent.
  
- Pour les autres catégories :
  - les coureurs ayant abandonné se verront attribuer le nombre de points des arrivants + 1
  - les coureurs faisant l'impasse d'une manche se verront attribuer le nombre de points des partants + 5

Les classements par équipe s'obtiendront par :

- addition de points marqués par les 5 meilleurs coureurs de l'équipe,
- le meilleur résultat de chaque catégorie (poussins, pupilles, benjamins, minimes),
- le 2<sup>ème</sup> coureur le mieux classé dans n'importe laquelle de ces catégories.

A l'issue de l'épreuve suivante, les classements (individuel et par équipe) seront établis par le responsable du comité départemental.

Les classements seront vérifiés par David Lecoœur et Solen Sauvage dans la semaine suivant l'épreuve et seront diffusés le site de notre comité départemental : [www.comiteffc76.fr](http://www.comiteffc76.fr) ainsi que sur la page Facebook.

A l'issue des onze épreuves, l'équipe et les coureurs victorieux seront ceux qui auront marqué le plus de points.

En cas d'ex-aequo, la meilleure place de la dernière épreuve sera prise en compte.

## **6) Récompenses**

Les récompenses seront remises à la « Soirée des Champions » de notre département.